

LUBRIZOL : QUAND LES PROFITS VALENT PLUS QUE NOS VIES !

L'incendie qui a ravagé l'entreprise Lubrizol le 26 septembre est un accident industriel majeur. Site classé SEVESO, au regard de son activité et des matières premières utilisées, il aurait dû subir une surveillance accrue de la part de l'État. Mais, depuis l'arrivée de Macron, les règles ont été « assouplies ». Cette entreprise a déjà été au cœur de l'actualité en 2013, suite à une fuite de Mercaptan, un gaz soi-disant inoffensif ; puis en 2015, avec une vidange de 2 000 litres d'huile minérale dans le réseau des eaux de pluie... Les jugements qui ont suivi indiquaient la nécessité de renforcer les contrôles de cette entreprise à risque !

Au-delà d'une communication pour le moins défaillante des autorités, qui expliquent à la population qu'il n'y aurait aucun risque et qu'il n'y aurait rien à craindre, les révélations qui arrivent au compte-goutte sont inquiétantes. Pas de danger, mais il convenait de rester confiné chez soi, de ne pas toucher les débris de l'incendie (amiante, suies, ...), l'ensemble des établissements scolaires fermés, dans certaines entreprises, les salarié.es prié.es de rentrer au domicile et des dizaines d'exploitations agricoles se voient interdites de commercialiser leurs productions. Les résultats d'analyses renforcées se font attendre et pour l'heure, la préfecture refuse la nomination d'experts indépendants. Pas de danger, mais il y a pourtant de quoi dou-



ter, d'autant que nous apprenons que l'entreprise Lubrizol stockait des matières dangereuses dans l'entreprise voisine qui n'est pas classée Seveso et qui, du coup, échappait aux contrôles.

Cet accident grave pose un certain nombre de questions quant à la sécurité des populations. En effet, les procédures d'informations et de mises à l'abri des habitant.es n'ont pas été des plus efficaces puisque, par exemple, le campement des « gens du voyage », distant de 300 mètres de l'usine, n'a pas été évacué, les établissements scolaires ont été rouverts dès le lundi suivant, après une « dépollution sommaire », opérée le plus souvent par les agents des services municipaux, non formés à la gestion de tels risques, des salarié.es des entreprises voisines ont été maintenus au travail, les agents de la force publique (policiers et pompiers en première ligne) sont intervenus sans matériel adapté.

Ce sinistre épisode devrait appeler à un renforcement de la surveillance des sites classés Seveso et à contraindre ces entreprises à engager des investissements lourds pour assurer la sécurité des installations. Lubrizol, propriété de Warren BUFFET, homme d'affaire américain parmi les plus riches de la planète, a visiblement privilégié le profit, au détriment de la sécurité. Il convient que l'État assure un contrôle renforcé et impose à ces entreprises de tout mettre en œuvre pour garantir la sûreté des populations. Nos vies valent plus que leurs profits ! ■

polo.lemonnier@snefpsu.net